

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, et le huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : M. SOZET Jacques, M. DUMONT Éric, M. CROS Maxime, M. BERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. DUMONT Éric a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu du 20 mai 2016

DELIBERATIONS

A - Renouvellement de la Station d'Épuration - Rapport de clôture des épandages des boues de la lagune de Préaux

Le maire rappelle au conseil municipal que la société TERRALYS-SUEZ située à CUZIEU, Loire, a réalisé le dossier du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Préaux en 2015.

Cette année 2016, à la demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, la commune doit rendre un rapport de clôture des épandages des boues de la lagune. La société SUEZ a établi un devis de 1015.00 euros HT pour la réalisation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis n°0/4G91/16/144 du 23/05/2016 établi par la société SUEZ d'un montant de 1015.00 euros HT pour la réalisation du rapport de clôture des épandages des boues de la lagune de Préaux.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

B - Droit de préférence forestier - Article L.331-24 du Code Forestier

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de vente d'une parcelle :

- parcelle située lieu-dit Fouillas AO 267 de 2132 m² provenant de la parcelle AO 57 de 11540 m².

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renoncer à son droit de préférence Forestier relatif à la vente de la parcelle référencée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renoncer à son droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code Forestier relatif à la vente de la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

C - Modification d'horaires des agents de l'école publique de Préaux à la rentrée scolaire 2016 (Commune de moins de 2000 habitants)

Le maire fait part au conseil municipal du départ en retraite de Mme SALIQUE Maryse au 30 octobre 2016 et de la nécessité de la remplacer au 1^{er} novembre pour accompagner les élèves au restaurant (cantine scolaire).

M. le maire informe le conseil que Mme DACHIS Karine ATSEM du matin, agent non titulaire, a donné son accord pour compléter son contrat et remplacer Mme SALIQUE à compter du 01/11/2016.

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place une nouvelle organisation du personnel communal de l'école.

Le maire propose que :

- Le poste d'ASTEM 1^{er} classe de Mme FAURE Hélène titulaire de 15 h 00 annualisées par semaine depuis le 01/09/2016 (poste ASTEM les après-midi) reste inchangé
- Le poste adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de Mme GIRAULT Karine, non titulaire, 11 h 00 annualisées par semaine depuis le 01/09/2016 reste inchangé
- Les postes de Mme BILLON Bernadette, d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 13 h 15 annualisées par semaine, et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 19 h 30 hebdomadaire annualisé restent inchangés
- Le poste de Mme DACHIS Karine, non titulaire, ASTEM le matin de 14 h 15 annualisées par semaine au 1^{er} septembre 2015 augmente à 18 h 30 annualisées par semaine au 1^{er} septembre 2016

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal DECIDE

- 1) d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- 2) d'augmenter le temps horaires du poste de Mme DACHIS Karine, non titulaire, ASTEM le matin, à 18 h 30 annualisées par semaine au 1^{er} septembre 2016
- 3) l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi modifiés et créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des ASTEM, des adjoints techniques territoriaux, et des adjoints d'animation
- 4) autorise le Maire à pourvoir ces emplois par des agents contractuels en application de l'article 3.2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984
- 5) de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 6) les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Résultat de la consultation pour l'aménagement de la place de la mairie

Le maire informe le conseil municipal que l'analyse des offres reçues pour le 24 juin et complétées pour le 08 juillet n'est pas terminée. Il rappelle au conseil que les travaux projetés sont des travaux de terrassements - plateforme, d'éclairage public et des plantations. Le choix des entreprises est reporté au prochain conseil municipal.

b) Ecole Primaire Publique de Préaux

• **Temps d'activités périscolaires (Taps)**

Mme CHAZOT liste les intervenants TAPs prévus pour la rentrée de septembre 2016 : Mme FOUREL Bérénice : activité théâtre, Mme LEVESQUE Clémence, activités jardinage et yoga, M. BOURNAC Benjamin, activité sport, Lire et Faire Lire, les activités des ATSEM, et éventuellement Mme GIRAULT Karine en soutien si les élèves sont trop nombreux.

• **Compte rendu du conseil d'école du 28 juin**

Mme CHAZOT fait part au conseil du compte rendu du dernier conseil d'école du 28 juin. Plusieurs points ont été abordés : la lutte contre la difficulté scolaire, le bilan des sorties pour la classe du cycle 1 maternelle, la fête de l'école du 18 juin, les axes du projet d'école pour les trois ans à venir, le projet musique, les travaux de peinture de la classe du cycle 3 durant l'été, un traçage de jeux au sol, et les nouveaux horaires pour la rentrée prochaine.

Mme CHAZOT précise que les jeux au sol ont été commandés ce 08 juillet pour un montant de 1458.00 euros HT. Il s'agit de jeux au sol en résine thermoplastique Décomarck (une marelle, un serpent chiffre 1 à 28 et un petit escargot). Ils seront posés par nos agents communaux.

M. FOUREL Jean-Philippe sollicite le maire afin de demander aux nouvelles enseignantes d'envisager de réaliser des sorties scolaires collectives afin de remplir les cars. Cette année les sorties scolaires ont été réalisées séparément avec des cars non plein, et le coût du car est une charge financière importante dans le coût total d'une sortie.

Le conseil municipal charge le maire de sensibiliser les nouvelles enseignantes à ce coût.

- **Courrier des parents d'élèves délégués du 05/07/2016**

Le maire fait part au conseil municipal du courrier des parents d'élèves délégués reçu ce 07 juillet concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route dans le village, et ils sollicitent le conseil pour l'installation de trois coussins berlinois au village afin de réduire la vitesse.

Le conseil municipal charge M. MARMEY Frédéric, adjoint en charge de la voirie, d'étudier la pose de coussins berlinois ou/et la pose des radars pédagogiques enregistreurs de données, ainsi que la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal charge le maire de faire réponse aux parents d'élèves délégués.

- **Bilan financier des sorties de Julie CHAUCHOY Classe maternelle**

Le conseil remercie Mme CHAUCHOY pour les bilans financiers, ainsi que pour le dossier photos de ces sorties scolaires. Ces sorties scolaires ont été très appréciés par les élèves.

- **Demande de changement de manuel de lecture pour CP en raison du changement de programme (env. 400 euros pour 10 CP)**

Mme CHAZOT fait part au conseil municipal de la demande de Mme SANSORNY Morgane, nouvelle enseignante de la classe CP/CE1 pour l'achat de nouveaux manuels de lecture pour les CP en raison du changement de programme (env. 400 euros pour 10 CP).

Le conseil accorde à l'école un budget supplémentaire pour l'achat de nouveaux manuels de lecture pour les CP.

- c) **Union sportive du Val d'Ay - demande de l'accord de la commune pour renommer le terrain de football de Préaux Paul SOTTON**

Le maire fait part au conseil municipal du courrier de l'Union sportive du Val d'Ay en date du 31/05/2016 demandant l'accord de la commune pour renommer le stade de football de Préaux Paul SOTTON, avec accord de la famille.

Après accord de celle-ci, le conseil municipal autorise l'Union sportive du Val d'Ay à poser un panneau à l'effigie du club, et à renommer le stade de foot de Préaux Paul SOTTON, Maire de 1977 à 1983. M. SOTTON Paul était l'initiateur lors de son mandat de la création du lotissement de La Pugnette, de la construction du stade de foot, et un supporter très fidèle du club.

d) Bilan financier des associations subventionnées par la commune

Le maire fait passer au conseil municipal le bilan financier 2015 des associations qui ont subventionnées par la commune en 2015. Il précise que la subvention 2016 sera versée mi-juillet.

e) Fermeture de l'antenne de l'école de musique de Satillieu

Le maire fait part au conseil municipal du courrier en date du 08/06 de deux familles de Préaux dont les enfants pratiquent une activité musicale à l'école de musique de l'Antenne Départemental de Satillieu, et de leur inquiétude sur la possibilité de fermeture de celle-ci en raison d'un manque d'effectif. Le syndicat souhaite avoir un effectif de 60 élèves (51 élèves actuellement).

Mme CHAZOT précise que la commune a fait distribuer des fiches d'inscription à tous les élèves de l'école publique de Préaux afin de faire connaître l'école de musique, et d'inciter les familles à inscrire leurs enfants.

f) Bilan Ardéchoise du 15/06/2016

Mme COMBETTE Virginie, correspondante Ardéchoise de Préaux, remercie le conseil et le maire pour le financement de la manifestation d'un coût d'environ 700 euros.

814 cyclos sont passés par notre ravitaillement qui a été très apprécié. Merci à tous les bénévoles.

g) Divers

• **Voirie :**

M. MARMEY Frédéric fait part au conseil de son entrevue le 03 juin avec M. FANIA responsable adjoint du territoire nord de la Direction des Routes d'Annonay, pour plusieurs points :

- le problème de stationnement au hameau de Seyaret. Il en résulte que c'est à la mairie de trouver des solutions pour créer des places de parking afin que les usagers ne stationnent plus le long de la RD 115, et de communiquer sur nos projets afin que les habitants participent à la réflexion.

- la vitesse excessive au niveau de l'école : M. FANIA propose la pose d'un radar pédagogique enregistreur ou la pose de coussins berlinois.

• **Débouchage du réseau d'égout le jeudi 16 juin au hameau de Seyaret :**

Le maire informe le conseil que la commune a du faire intervenir le jeudi 16/06/2016 l'entreprise A.V.B.L (Annonay Vidange Balayage Lacour) afin de faire déboucher le réseau d'égout au hameau de Seyaret. Il précise que ce problème se reproduit régulièrement et occasionne des dépenses importantes à la commune.

La commune a envoyé un courrier à tous les habitants de Seyaret et Pierreplate pour les sensibiliser à la nuisance des lingettes dans le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration.

Mme FAURIE Odile, conseillère municipale informe le maire que ce problème engendre également des frais aux agriculteurs car le fait que le réseau d'égout ait été obstrué par des lingettes a provoqué un débordement des eaux usées dans son pré, qui ont causés des avortements à plusieurs de ces vaches, et donc des frais supplémentaires.

Elle sollicite le maire afin que les agents communaux soient plus vigilants lors de l'entretien de la chasse d'eau de Tersas, car si les eaux usées n'arrivent pas correctement à Tersas il faut envisager un problème en amont.

Le conseil demande à ce que le courrier soit également envoyé aux habitants du Col raccordés au même réseau d'égout.

- **Adressage postal et mise à jour du classement de la voirie communale :**

Le maire rappelle au conseil la désignation du bureau d'études en topographie et topométrie GEOA pour la prestation d'adressage postal de la commune, et pour l'établissement de documents d'arpentage en vue de régularisations foncières de la voirie.

Il précise que la commission Village/ Urbanisme sera invitée à participer aux réunions de travail qui débiteront courant septembre.

M. NOUAILLE Olivier, conseiller, souhaite également être associé à cette étude.

Il a été décidé que le conseil municipal au complet sera informé des dates de réunion.

- **Cartographie des cours d'eau :**

M. FOUREL Jean-Philippe, conseiller municipal et agriculteur, informe le conseil qu'il a participé dernièrement à une réunion concernant la cartographie des cours d'eau. Il précise que l'Etat souhaite refaire une cartographie des cours d'eau plus stricte et officielle. L'Etat demande l'avis des maires, ainsi que de la profession agricole pour mettre à jour ces cartographies.

Les agriculteurs du conseil municipal soit Mme Odile FAURIE, Mme Karine MOURIER-DUVIGNAUD et M. Jean-Philippe FOUREL se réuniront courant juillet en mairie pour examiner la cartographie des cours d'eau de la commune de Préaux proposée par l'Etat sur laquelle a été positionnée les cours d'eau, les cours d'eau à expertiser, et les non cours d'eau.

Le maire présente le faire-part de mariage de Mme SERRANO Audrey et M. Frédéric MARMEY, adjoint au maire, pour leur mariage le samedi 3 septembre à Préaux auquel le conseil municipal est invité.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire : Christian ROCHE

